



Formalités Boni de Liquidation

Par **androdias alison**, le **17/05/2017** à **09:27**

Bonjour, Je sollicite votre aide aujourd'hui concernant les formalités à suivre lors d'une liquidation d'entreprise. J'ai liquidé mon entreprise en décembre 2015. Suite à cette liquidation, j'ai perçu un boni de liquidation en janvier 2016. J'ai rédigé un PV que j'ai envoyé au greffe du commerce le stipulant. Fin des formalités pour moi. Aujourd'hui je dois faire ma déclaration de revenus. J'indique donc alors mes salaires perçus en 2016 mais j'imagine que je dois rajouter mon boni de liquidation perçu en 2016 également ? Je ne sais absolument pas où indiqué cette somme ? De plus, j'ai lu sur différents forums que je devais remplir un formulaire 2561 mais ça avant le 15/02/16. Nous sommes aujourd'hui en mai 2017 et je n'ai rien fait !!!

Pouvez-vous m'aider dans mes démarches ?

Est ce que je peux encore remplir ce formulaire 2561 ? A quoi sert-il ? Vais-je payer des pénalités ? Pour ma déclaration de revenus comme dois-je procéder ?

Je vous remercie pour votre retour.

Par **Visiteur**, le **17/05/2017** à **15:10**

Bonjour,

Liquidation de société, boni de liquidation assimilé je crois à un dividende.

Donc comme pour les revenus d'actions déclaration en case DC et imposition après abattement de 40%...

Le formulaire 2561 établi de décompte précis aboutissant au boni imposable. (Imprimé Fiscal Unique)

Mon conseil, aller au impôts pour faire valider une déclaration dans les règles.